

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CEMAC)**



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES QUESTIONS
D'INTEGRATION ET D'IMMIGRATION**

Douala, le 23 Mai 2009

COMMUNIQUE FINAL

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la CEMAC, la réunion des Ministres de la CEMAC en charge des questions d'intégration et d'émigration s'est tenue le 23 Mai 2009 à Douala, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun.

Cette réunion a été précédée par les travaux des Experts tenus également à Douala les 19 et 21 Mai 2009.

L'objectif de la réunion était d'évaluer l'état de la mise en œuvre de la feuille de route consensuelle sur la libre circulation et du Règlement régissant le passeport CEMAC adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEAC sur recommandation de la réunion des Ministres d'intégration et d'émigration tenue le 06 juin 2007 à Yaoundé.

Etaient présents à cette réunion :

- POUR LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN :

- Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur Victor NDOKI, Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, représentant le Délégué Général à la Sûreté Nationale ;
- Monsieur Jean Paul SIMO NJONOU, Chargé de Mission à la Présidence de la République.

- POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

- Monsieur Bernard BONDA, Ambassadeur, Directeur de Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie, représentant le Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie.

- POUR LE REPUBLIQUE DU CONGO :

- Monsieur Justin BALLAY MEGOT, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration sous-régionale et du NEPAD ;
- Monsieur Stéphane DJEMBO, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Sécurité et de l'Ordre Public.

- POUR LA REPUBLIQUE GABONAISE :

- Monsieur Noël Nelson MESSONE, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la

Francophonie, et de l'Intégration Régionale, Chargé de la Francophonie et de l'Intégration régionale ;

- Monsieur Jean-Marie KOUMBA SOUVI, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales, de l'Immigration, de la Sécurité, chargé de la Protection civile.

-

- POUR LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE :

- Monsieur Baltazar ENGONGA EDJO'O, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration ;
- Monsieur Julian ONDO NKUM, Vice-Ministre de la Sécurité Nationale.

- POUR LA REPUBLIQUE DU TCHAD :

- S.E.M. YOOSSEM-KONTOU NOUDJIANLAO, Ambassadeur de la République du Tchad au Cameroun.

Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ont également pris part aux travaux :

Le Vice-Président de la Commission et les autres Commissaires de la CEMAC, ainsi que les représentants de la BEAC de la COBAC et du Groupe SEMLEX.

Deux allocutions, prononcées respectivement par le Président de la Commission et le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun ont marqué l'ouverture des travaux.

Après l'adoption de l'ordre du jour, les Ministres ont pris connaissance du rapport des travaux du Comité de suivi et d'évaluation des mesures adoptées en matière de libre circulation ainsi que des recommandations soumis à leur examen.

I. **Au titre de la mise en œuvre de la feuille de route consensuelle**, les Ministres se sont félicités des progrès accomplis dans certains Etats membres. Cependant, ils ont relevé le caractère insuffisant de sa mise en œuvre, pour l'ensemble de la Communauté.

Après de longs et enrichissants débats, les Ministres chargés de l'intégration et de l'émi-immigration recommandent au Conseil des Ministres d'inviter :

1. Les Etats membres à :

- accélérer la mise en place des structures et des procédures nationales nécessaires à la libre circulation, conformément à la *Décision N°2/08-UEAC-CM-17 portant liste des personnes admises à titre transitoire à circuler librement sans VISA en Zone CEMAC* ;
- multiplier les dispositifs de communication (information et explication) auprès des Institutions nationales et des populations ;
- accélérer l'identification/homologation des points de passage internationaux (aériens, terrestres, et maritimes/fluviaux)

2. la Commission de la CEMAC à effectuer :

- auprès des Etats membres, et en collaboration avec ceux-ci, des missions de haut niveau, pour réitérer l'importance et

l'urgence de la mise en œuvre des engagements communautaires en matière de libre circulation ;

- auprès des missions diplomatiques et postes consulaires, des administrations chargées de l'application de la loi et des organisations patronales et opérateurs économiques, des missions techniques d'évaluation et de sensibilisation in situ, notamment avec le Comité de Suivi.

3. Les Etats membres et la Commission conjointement à :

- accélérer la mise en place des centres de coopération policière, douanière et environnementale ; du Système FIND & MIND dans les points de passage homologués ; du Centre de collecte de données de la CEMAC, consultable en temps réel par chacun des Etats membres ;
- compléter en toute diligence la constitution du fichier des Opérateurs économiques, pour sa mise à disposition de tous les Etats membres ;
- d'interpréter dans la Décision N° 02/08-UEAC-CM-17, portant liste des personnes admises à titre transitoire à circuler sans visa en zone CEMAC, d'une part, le mot « investisseurs » comme désignant « toute personne affiliée personnellement ou par son entreprise à une organisation patronale (ou toute structure équivalente) reconnue par son Etat, laquelle organisation devant figurer sur la liste notifiée à la Commission de la CEMAC et, d'autre part, l'expression fonctionnaires nationaux et communautaires comme désignant les fonctionnaires des Etats membres de la CEMAC se déplaçant *ès qualité*, c'est-à-dire justifiant d'un ordre de mission.

II. **Au titre du passeport CEMAC**, pour son impression, l'échéance de sa mise en circulation et sa conformité internationale, les Ministres, rappelant que l'émission et la délivrance du passeport CEMAC relèvent de la compétence exclusive des Etats, recommandent:

- de s'en tenir au Règlement N°1/08-UEAC-042-CM-17, adopté le 20 juin 2008 et s'attacher les services des opérateurs agréés par la Commission de CEMAC ;
- d'adopter le projet de Règlement portant liste des bénéficiaires du passeport CEMAC, élaboré en application de l'article 9 du Règlement n°1 /08-UEAC-042-CM-17 précité, avec amendement consistant à insérer les parlementaires communautaires dans la liste des bénéficiaires du passeport diplomatique ;
- la convocation à Malabo, dans un délai d'un mois, par la Commission de la CEMAC, d'une réunion d'Experts pour harmoniser les normes techniques à transmettre aux Etats en vue de l'émission du passeport, étant entendu qu'il appartient à la Commission de certifier que le passeport émis par un Etat membre est conforme aux normes communautaires.

Les Ministres ont par ailleurs pris connaissance des préoccupations exprimées par la Guinée Equatoriale et le Cameroun, respectivement sur l'existence d'un passeport officiel Equato-Guinéen à côté des trois types de passeports CEMAC retenus et sur l'apparition des mentions « CEMAC » sur les passeports diplomatiques délivrés par le Cameroun. Ils recommandent au Conseil des Ministres de l'Union Economique:

- d'inviter ces deux Etats à se conformer au consensus communautaire déjà adopté.
- de prendre toutes les mesures appropriées pour l'impression et la mise en circulation du passeport CEMAC à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour l'acquisition d'équipements permettant la même lecture du Passeport CEMAC.

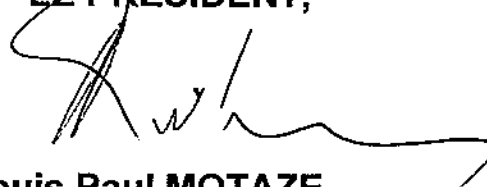
En divers, les Ministres ont suivi la communication faite par la délégation Tchadienne sur l'agression que subit son pays. Ils ont exprimé leur solidarité au Gouvernement Tchadien ainsi que leur souhait pour que la paix revienne définitivement au Tchad.

Au terme de leurs travaux, les Ministres ont remercié Son Excellence **Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat**, le Gouvernement et le peuple camerounais, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à Douala.

Les travaux se sont déroulés dans un esprit de parfaite compréhension et de convivialité.

Fait à Douala, le 23 Mai 2009

LE PRESIDENT,



Louis Paul MOTAZE